

CANDIDAT EN RETOUR AU PERMIS DISPENSÉ D'ÉPREUVE PRATIQUE

COMMENT RÉCUPÉRER SON CERTIFICAT D'EXAMEN (CEPC) SUR **RDVPERMIS** ?

NOUVEAU

Ce service de récupération du certificat d'examen (CEPC), s'adresse aux personnes en situation de retour au permis de conduire à la suite d'une invalidation, ou d'une annulation du permis de conduire, qui répondent aux dispositions de l'article R. 224-20 du code de la route, et qui ont réussi l'ETG. Pour savoir comment faire...

...c'est par ici



Comment faire ?

1

JE M'INSCRIS EN
DEMANDE DE RETOUR
AU PERMIS DE
CONDUIRE (ANTS)

Je fais les démarches auprès de l'ANTS sur ma demande de retour au permis de conduire.

2

JE CRÉE MON COMPTE
SUR RDVPERMIS

Je crée mon compte sur RdvPermis pour accéder à mon espace en ligne.

3

JE PASSE ET REUSSI
MON EXAMEN
THÉORIQUE

Je passe mon examen théorique et obtiens un résultat favorable.

4

JE ME CONNECTE ET
TÉLÉCHARGE MON CEPC

... Je peux télécharger mon CEPC et en voiture !



Retrouvez tous les bons conseils pour rouler en toute sécurité sur le site de la sécurité routière :
www.conducteurs.nouvellesecuriteroutiere.fr
securite-routiere.gouv.fr

Attention, la finalisation de mon « compte RdvPermis » est un prérequis pour pouvoir récupérer le certificat (CEPC).



RDVPERMIS, C'EST QUOI ?

RdvPermis, pour vous, c'est le nouvel espace de récupération de votre CEPC.

LE CEPC, C'EST QUOI ?

Si votre résultat est favorable, votre **certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)**, accompagné d'une pièce d'identité, vous permet de **circuler pendant 4 mois** à compter de la date d'examen, en attendant l'édition du titre définitif.

MON COMPTE RDVPERMIS C'EST QUOI ?



1 ESPACE PERSONNEL

1 ESPACE D'INFORMATION



1 ESPACE DE CONSULTATION

